



**Session de formation CEA-CNUCED sur le renforcement  
des capacités dans la négociation, le suivi et la mise en  
œuvre des contrats miniers et pétroliers et dans  
l'amélioration des effets structurants du secteur  
extractif sur l'économie**

*Malabo, Guinée équatoriale,*

**du 15 au 17 février 2017**

**NOTE CONCEPTUELLE**

Proposition de la CNUCED (13 février 2017)

## 1. Introduction

Le continent africain dispose d'un potentiel minier considérable. Il représente environ 30% des réserves de matières premières minérales non-énergétiques (bauxite, cobalt, chromite, cuivre, etc.) et produit près de 60 minéraux et métaux. L'Afrique occupe également le premier rang en volume de réserves pour des ressources telles que les métaux du groupe platine, le phosphate, l'or, le chrome, le manganèse, le cobalt, le vanadium, et l'aluminium. Les réserves d'hydrocarbures dont il regorge font de lui un des théâtres majeurs de la géopolitique des ressources au plan mondial. C'est ce qui explique l'importance qu'occupe l'exploitation des ressources minières et énergétique dans l'économie de la plupart des pays africains. Selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC) 24 des 54 pays du continent sont des exportateurs de produits miniers. Le dynamisme du secteur extractif africain constitue un des signes les plus visibles de l'attrait du continent pour les investissements directs étrangers (IDE). Il contraste pourtant avec le sous-développement dans lequel se trouvent la plupart des pays producteurs.

En effet, nombre de pays africains occupent généralement les dernières places de l'indice de développement humain (IDH) et sont classés parmi les plus pauvres et les plus inégaux au monde. Plusieurs années d'exploitation des ressources du continent n'ont pas réussi à régler le problème de l'extrême pauvreté et du chômage qui touche une partie importante de la population des pays producteurs. De même, la mise en place de politiques minières inadaptées a maintenu le secteur extractif dans un enclavement préjudiciable à une croissance durable et au développement socioéconomique. La baisse actuelle des cours de la plupart des ressources minières et du pétrole renforce encore la fragilité économique des pays producteurs africains avec des risques pour la cohésion sociale et la viabilité des programmes d'urgence économique engagés depuis quelques années. Loin d'être imputable à la « malédiction des ressources », la faiblesse des résultats économiques et sociaux de l'exploitation minière en Afrique est due, en grande partie, au nombre considérable de contrats mal négociés, de dispositions fiscales défavorables et à l'incapacité de nombre de pays d'inscrire le secteur extractif dans un projet de développement global engageant d'autres secteurs de l'activité économique.

La négociation des contrats a un impact sur la capacité des pays africains à tirer le maximum de bénéfices de l'exploitation de leurs ressources minières et énergétiques. Des contrats mal négociés engendrent inévitablement des implications négatives, à la fois, pour le secteur extractif, le reste de l'économie et les conditions de vie des populations vivant dans les zones d'exploitation. La question du renforcement des capacités des responsables publics en matière de négociation, de mise en œuvre et de suivi des contrats est donc une urgence pour les pays du continent. Elle doit également concerner les autres parties prenantes à la gestion du secteur extractif pour être efficace. L'intérêt de la Vision minière africaine (VMA) pour le renforcement des capacités des Etats africains dans la négociation des conventions minières avec les multinationales souligne la nécessaire interconnexion entre les problématiques de développement et la qualité de la ressource humaine et des institutions africaines. Le projet de transformation structurelle de la gouvernance minière qu'elle porte a ainsi pour objectif d'aboutir, à terme, à un secteur minier africain fondé sur la connaissance, catalyseur et contribuant à une large croissance et au développement.

La qualité des contrats miniers signés et la capacité des pays africains à en assurer la mise en œuvre effective sont essentielles à l'atteinte des objectifs de développement fixés par la VMA. En effet, la négociation de contrats miniers équitables, transparents et durables est un des préalables à l'optimisation des bénéfices de l'exploitation des ressources minérales. Elle permet d'opérer la transition entre une gouvernance minière uniquement axée sur la captation de la rente et un modèle de gouvernance développementaliste parce que favorable à la

multiplication des liens entre le secteur extractif et le reste de l'économie. L'engouement suscité par les ressources du continent oblige les pays africains à se doter des compétences et de l'expertise requises pour la négociation de contrats conformes à la défense de leurs intérêts. Ceux-ci doivent alors accorder une importance particulière au processus de négociation des contrats dont l'impact sur les bénéfices futurs et la durabilité des projets miniers est avérée.

La mise en œuvre d'un projet sur le renforcement des capacités des gouvernements africains dans la négociation des contrats par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à travers le Centre Africain de Développement Minier (CADM), participe des stratégies de dissémination des principes de la VMA. Le projet du CADM introduit ainsi une nouvelle approche dans l'assistance technique en matière de négociation des contrats en Afrique à travers, notamment, le concept de « contrat de développement » dont l'objectif est de faire des conventions minières de véritables outils de développement et de transformation des économies africaines. La méthode adoptée et les activités prévues par le projet sont, de ce fait, très attachés à l'objectif de croissance large et de développement socioéconomique de la VMA.

La session de formation de Malabo, qui représente une des activités clés du projet, intervient après la tenue dans les cinq pays bénéficiaires (Congo, Guinée Equatoriale, Malawi, Niger et Tchad) d'un atelier de lancement dont les principaux objectifs étaient d'évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités, d'aboutir à l'identification consensuelle du public-cible des sessions de formation et d'établir une feuille de route du projet en concertation avec les autorités publiques compétentes. Le choix de la thématique du présent atelier est, par conséquent, le résultat d'un compromis entre les recommandations des pays pilotes et les exigences d'un renforcement des capacités conforme aux principes de la VMA. La session de formation de Malabo est organisée en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), qui mène un projet sur le renforcement des effets structurants du secteur extractif sur l'économie dans trois pays d'Afrique Centrale, dont la Guinée Equatoriale.

## **2. La négociation, le suivi et la mise en œuvre des contrats miniers et pétroliers**

### **Objectifs de l'atelier de formation**

Le renforcement des capacités des gouvernements africains, et des autres parties prenantes du processus minier, vise principalement à créer une masse critique d'acteurs capables de saisir les enjeux de la négociation des contrats avec les multinationales afin de tirer le maximum de bénéfices de l'exploitation des ressources de leur pays. Il s'agit, précisément, de faire de la négociation des conventions minières une étape majeure du processus de transformation structurelle de la gouvernance minière en Afrique. L'atelier de formation de Malabo a des objectifs généraux et des objectifs spécifiques.

#### **Objectifs généraux :**

L'atelier de Malabo vise des objectifs identiques à ceux contenus dans le document de projet. Il s'agit, entre autres :

- De renforcer les capacités des autorités des pays bénéficiaires à négocier des contrats équitables et durables dans le secteur extractif ;
- De renforcer les capacités des gouvernements africains et de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre des contrats et le contrôle de leur conformité aux cadres législatif et réglementaire en vigueur.

### **Objectifs spécifiques :**

Les objectifs spécifiques de l'atelier de Malabo sont les suivants :

- Susciter une meilleure compréhension des enjeux de la négociation des contrats miniers et pétroliers à la lumière de la VMA ;
- Encourager l'élaboration de « contrats de développement », favorables à la création de liens entre le secteur extractif et le reste de l'économie ;
- Créer un environnement favorable à la mise en œuvre du processus de la Vision minière nationale (VMN) ;
- Encourager la professionnalisation de la négociation des contrats dans le secteur extractif ;
- Favoriser l'implication de toutes les parties prenantes dans le processus de négociation des contrats ;
- Encourager l'établissement d'une équipe de négociation multidisciplinaire.

### **Résultats attendus**

Les résultats attendus au terme de l'atelier de formation de Malabo sont les suivants :

- Un niveau de compréhension satisfaisant des enjeux de la négociation des contrats chez les participants;
- L'augmentation des capacités des responsables publics à élaborer des « contrats de développement »;
- L'augmentation de l'intérêt du gouvernement équato-guinéen pour la mise en œuvre du processus de la Vision minière nationale ;
- L'engagement du gouvernement équato-guinéen à renforcer la professionnalisation de la négociation des contrats dans le secteur extractif ;
- La détermination des autorités politiques équato-guinéennes à renforcer la participation de toutes les parties prenantes au processus de négociation des contrats ;
- L'engagement des autorités politiques équato-guinéennes à mettre en place une équipe de négociation pluridisciplinaire.

### **Contenu de la formation**

La session de formation de Malabo est la première d'une série dont l'objectif est de mettre les principes de la VMA au centre de la négociation des contrats dans le secteur extractif en Afrique. De ce fait, elle sera consacrée à la pré-négociation, à la négociation et au suivi des contrats miniers et pétroliers. Elle s'intéressera également aux moyens, pour la Guinée Equatoriale, de renforcer les effets structurants du secteur extractif sur l'économie. Compte tenu de la spécificité du pays, et des demandes formulées par les participants à l'atelier de lancement du projet, un accent sera mis au développement des capacités nécessaires à la création d'un secteur minier compétitif en Guinée Equatoriale. Les thèmes qui seront abordés lors de l'atelier de formation de Malabo sont les suivants :

- La Vision Minière Africaine (VMA): approche sur les questions de négociation des contrats et effets structurants sur l'économie locale ;
- Organisation du secteur extractif en Guinée Equatoriale : Enjeux, perspectives et prospectives ;
- Exploitation minière et Opportunités de développement ;

- Présentation de la structure d'une convention d'exploitation minière ;
- La préparation à la négociation des contrats ;
- Le processus de négociation des contrats dans le secteur extractif ;
- Fiscalité minière : Analyse des différents instruments ;
- Comprendre les différents coûts liés aux activités de production ;
- L'impact des informations géologiques et minières sur la négociation des contrats ;
- Suivi et Contrôle de la mise en œuvre des contrats ;
- Le contenu local et approches pour développer des liens ;
- Quels types d'incitations fiscales peuvent-être mises en place afin d'encourager les liens en amont, en aval, latéraux ;
- Comment identifier et structurer des projets de développement infrastructurels liés dans les conventions minières ;
- Les défis actuels et à venir en matière de création des liens économiques : répartition de la valeur tout au long de la chaîne des valeurs ;
- Comment l'Etat peut-il encourager les entrepreneurs locaux à mieux saisir les opportunités de liens économiques tout au long de la chaîne des valeurs.

### **3. L'amélioration des effets structurants du secteur extractif sur l'économie**

#### **Contexte**

La Guinée équatoriale semble très avancée sur les questions de contenu local avec la création de la Direction du contenu national. Toutefois, le projet de la CNUCED pourrait constituer une possibilité de partager son expérience avec les autres pays de la sous-région Afrique centrale. Parmi les institutions identifiées et qui pourront jouer un rôle important dans le partage d'expérience dans ce secteur extractif, il y a entre autres la Direction Générale du contenu national logée dans le Ministère des Mines et des Hydrocarbures ainsi que la Direction du commerce extérieur et le Ministère de commerce. Ces institutions étatiques renferment des ressources humaines qui serviront à renforcer les compétences des autres pays pour une gestion optimale du secteur extractif.

#### **Objectifs et résultats attendus**

Cet atelier constituera une plateforme pour diffuser des informations et connaissances sur la chaîne de production du secteur extractif. Il abordera aussi des sujets liés à la possibilité de stimuler l'économie locale par les activités connexes. L'atelier mettra en exergue la nature de ces activités et les risques qui y sont liés ainsi que les mécanismes pour conjurer les effets néfastes de la rente. Les participants vont aussi s'enquérir des exemples de réussite de réinvestissements de la rente au Nigéria et au Congo. Par conséquent, à l'issue de la formation, les participants auront renforcé leurs compétences sur le secteur extractif et sur les possibilités de promouvoir la diversification des activités liées à l'extraction des ressources minérales en Guinée équatoriale.

### **4. Les modules de formation**

Ils concernent de façon exhaustive la maîtrise des différentes phases d'extraction des

ressources minérales: L'exploration (prospection), l'exploitation (développement, production), le transport, le raffinage et la distribution.

Les possibilités de diversification économique des activités liées au secteur extractif seront aussi explorées avec comme point d'ancrage les liens entre les sociétés minières et le développement local (impacts économiques, effets structurants du secteur extractif). Le rôle critique des infrastructures économiques et sociales des industries extractives sera aussi discuté brièvement.

### Approche pédagogique

L'approche pédagogique combinera présentations, études de cas et discussions de groupe. Il s'agit d'une méthode essentiellement participative destinée à encourager le partage d'expérience entre les formés. Le travail de groupe sera encouragé afin de faciliter l'apprentissage par les pairs et la dissémination des savoirs et des savoir-faire. La formation accordera également une place centrale aux exercices pratiques à travers l'utilisation d'études de cas et d'exercices de simulation. Les participants à la formation recevront, au terme de celle-ci, l'ensemble des présentations faites ainsi que les outils de connaissance élaborés par les personnes ressources.

### Organisation

- **Langage** : La formation sera dispensée en Français. Un service d'interprétation assurera la traduction des discussions et des différentes présentations en Espagnol.
- **Durée** : La formation se déroulera sur quatre jours, soit du 15 au 18 février 2017.
- **Nombre de participants** : Cinquante (50) participants sont attendus à la session de formation de Malabo. Une marge de 10 participants en plus est acceptable. Un effort sera fait dans le sens de l'équilibre entre les genres. La participation des jeunes est également encouragée.
- **Personnes ressources** : Les personnes ressources à la session de formation ont été choisies par le CADM et la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) en fonction de leurs qualifications, de leur expérience professionnelle et de leur maîtrise d'une des deux langues qui seront utilisées pendant la formation. Il s'agit de professionnels de haut niveau et d'experts bénéficiant d'une bonne connaissance des enjeux et des réalités de la gouvernance des industries extractives en Afrique.

### Méthode de sélection des participants :

Les participants seront sélectionnés par le gouvernement équatoguinéen en accord avec le profil de candidats qui leur sera fourni par le CADM. La liste finale des participants à la session de formation sera arrêtée de manière consensuelle par les deux institutions.

### Public-cible :

La formation est destinée, en priorité, aux responsables d'administrations publiques généralement impliquées dans le processus de négociation des contrats miniers et pétroliers et dans la gouvernance du secteur extractif. Il s'agit, entre autres, du Ministère des Mines et des Hydrocarbures, du Ministère des Finances, du Ministère du Commerce et de l'Industrie, du Ministère du Travail, du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Environnement et des responsables des sociétés publiques chargées de la gestion des intérêts de l'Etat dans les projets miniers et/ou pétroliers. Elle s'adresse également aux acteurs de la société civile et aux parlementaires qui jouent un rôle clé dans la négociation de contrats équitables, transparents et durables.

### Modalités de participation:

La participation à la session de formation est gratuite. Les participants ne seront guère logés mais bénéficieront d'un repas et de pause-café offerts par les organisateurs chaque jour. Les travaux se dérouleront à la salle de conférence du Ministère des Mines et des Hydrocarbures, soit trois sessions par jour. ***Aucun per-diem ne sera payé aux participants à la session de formation conformément aux règles des Nations Unies.***

### Dates à retenir :

- *Mercredi 15 février* : début de la formation à partir de 9 heures.
- *Samedi 19 février* : fin de la formation et remise des différents supports techniques.

### Contacts/informations :

- M. Kojo Busia, Directeur du CADM, [Kbusia@uneca.org](mailto:Kbusia@uneca.org);
- Mme Claudine Sigam, Responsable du département de renforcement des capacités du CADM, Coordinatrice du Projet, [Csigam@uneca.org](mailto:Csigam@uneca.org);
- M. Fabrice Noah, Analyste du Projet, [Fnoahnoah@uneca.org](mailto:Fnoahnoah@uneca.org).
- Mme Yanchun Zhang, Cheffe de Section de la mise en œuvre des politiques des produits de base, CNUCED; [yanchun.zhang@unctad.org](mailto:yanchun.zhang@unctad.org).
- M. Taro Boel, Economiste Associé, Unité de produits de base; [taro.boel@unctad.org](mailto:taro.boel@unctad.org).